

4.5.2011

A7-0136/3

Amendement 3
Crescenzo Rivellini
au nom du groupe PPE

Rapport
Crescenzo Rivellini
Décharge 2009 : budget général UE, Comité économique et social
(SEC(2010)0963 – C7-0216/2010 – 2010/2147(DEC))

A7-0136/2011

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. prend note avec préoccupation des allégations relatives à la gestion au sein du CESE, qui ont conduit à ***un cas de plainte interne sanctionné (dénonciation d'abus); relève que*** l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ***a décidé*** d'ouvrir une enquête, le 11 mars 2011, et demande au CESE et à l'OLAF d'informer l'autorité de décharge des progrès et des résultats de l'affaire; charge sa commission compétente pour la procédure de décharge de suivre la question de près, ***afin d'obtenir des informations supplémentaires sur l'impact de l'enquête de l'OLAF et de tenir compte de ses résultats dans la décharge 2010;***

2. prend note avec préoccupation des allégations relatives à la gestion au sein du CESE, qui ont conduit à ***la décision de*** l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) d'ouvrir une enquête le 11 mars 2011, et demande au CESE et à l'OLAF d'informer l'autorité de décharge des progrès et des résultats de l'affaire; charge sa commission compétente pour la procédure de décharge de suivre la question de près ***et dévaluer toute information supplémentaire lors de la préparation de futurs rapports de décharge pour le CESE;***

Or. en

4.5.2011

A7-0136/4

Amendement 4
Crescenzo Rivellini
au nom du groupe PPE

Rapport
Crescenzo Rivellini
Décharge 2009 : budget général UE, Comité économique et social
(SEC(2010)0963 – C7-0216/2010 – 2010/2147(DEC))

A7-0136/2011

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

<i>3. considère que les allégations présentées à l'OLAF affectent clairement la réputation de l'Union, étant donné qu'elles portent sur le fonctionnement interne de l'une de ses institutions, le CESE, et concernent un dysfonctionnement grave de son secrétariat; considère que les pratiques perturbatrices identifiées ne se limitent pas à un acte unique mais peuvent constituer des irrégularités continues, constitutives d'un cas présumé de mauvaise administration;</i>	<i>supprimé</i>
--	-----------------

Or. en

Amendement 5**Crescenzo Rivellini**

au nom du groupe PPE

Rapport**Crescenzo Rivellini**Décharge 2009 : budget général UE, Comité économique et social
(SEC(2010)0963 – C7-0216/2010 – 2010/2147(DEC))**A7-0136/2011****Proposition de résolution****Paragraphe 4***Proposition de résolution*

4. souligne que ces allégations portent principalement, mais non exclusivement, sur les points suivants:

– *irrégularités susceptibles de causer un préjudice pécuniaire à l'Union,*

– *irrégularités dans les nominations de hauts fonctionnaires, dans les procédures disciplinaires, et usurpation des compétences du Bureau du CESE,*

– *violation de l'indépendance du service juridique du CESE,*

– *violation de l'obligation d'informer l'OLAF, en vertu du droit de l'Union,*

– *violation du devoir de transparence,*

– *violation de l'article 22 bis, paragraphe 3, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne¹¹, qui dispose que les fonctionnaires qui ont communiqué des informations sur des irrégularités ne subissent aucun préjudice de la part de l'institution, pour autant qu'ils aient agi de bonne foi;*

Amendement

4. demande au CESE de fournir à la commission du Parlement compétente pour la procédure de décharge des informations supplémentaires concernant les irrégularités alléguées;

¹¹. JO L 56 du 4.3.1968, p. 1.

Or. en

AM\866406FR.doc

PE465.583v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

4.5.2011

A7-0136/6

Amendement 6
Crescenzo Rivellini
au nom du groupe PPE

Rapport
Crescenzo Rivellini
Décharge 2009 : budget général UE, Comité économique et social
(SEC(2010)0963 – C7-0216/2010 – 2010/2147(DEC))

A7-0136/2011

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. demande au CESE, *et en particulier à son secrétaire général*, de coopérer pleinement avec l'OLAF et d'apporter toute l'aide nécessaire *aux agents* de l'OLAF dans le cadre de *leur* enquête;

5. demande au CESE de coopérer pleinement avec l'OLAF et d'apporter toute l'aide nécessaire *au personnel* de l'OLAF dans le cadre de *son* enquête;

Or. en

4.5.2011

A7-0136/7

Amendement 7
Crescenzo Rivellini
au nom du groupe PPE

Rapport
Crescenzo Rivellini
Décharge 2009 : budget général UE, Comité économique et social
(SEC(2010)0963 – C7-0216/2010 – 2010/2147(DEC))

A7-0136/2011

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. demande que le CESE, *et en particulier son secrétaire général*, informe la commission compétente du Parlement pour la procédure de décharge quant aux points suivants:

6. demande que le CESE informe la commission compétente du Parlement pour la procédure de décharge quant aux points suivants:

Or. en